

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 13 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Date de convocation : 06 avril 2018

Date d'affichage : 20 avril 2018

**ETAIENT PRESENTS** : Jean-Claude LAB, Hélène THEVENIN, Arnaud LAVRUT, Jean BANDERIER, Anne-Laure BARRAUX, Stéphane DUBOIS, Marie-Paule LACROIX, Jean-Louis KOSIAK, Elise MOIZAN, Jean-Marc PRIN, Laurent RABBE.

**ETAIENT EXCUSES** : Marie-Ange BOICHUT, Bérengère CRETIN, Béatrice BARRET PAQUES, Jacques KOLSZUT.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des membres de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme CRETIN Bérengère	à	Mme BARRAUX Anne-Laure
Mme BARRET PAQUES Béatrice	à	M. LAB Jean-Claude
M. KOLSZUT Jacques	à	M. KOSIAK Jean-Louis

Le Conseil Municipal a désigné Madame LACROIX Marie-Paule, secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 02 mars 2018. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

## 1- FINANCES

### 1-1 Vote des comptes administratifs de l'exercice 2017

Les comptes administratifs détaillés sont consultables en mairie.

#### BUDGET COMMUNAL - CA 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
612 027.56 €	1 085 932.65 €	884 360.89 €	683 223.93 €
<u>Résultat excédentaire</u>	<b>473 905.09 €</b>	<b>- 201 136.96 €</b>	<u>Résultat déficitaire</u>
<b>RESULTAT DEFINITIF + 272 768.13 €</b>			

## BUDGET annexe ASSAINISSEMENT - CA 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
90 361.59 €	146 474.55 €	17 087.11 €	22 272.74 €
<u>Résultat excédentaire</u>	<b>56 112.96 €</b>	<u>Résultat excédentaire</u>	<b>5 185.63 €</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF + 61 268.59 €</b>			

## BUDGET annexe LOGEMENTS SOCIAUX - CA 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
15 292.76 €	69 322.65 €	20 140.52 €	6 426.16 €
<u>Résultat excédentaire</u>	<b>54 029.89 €</b>	<b>- 13 714.36 €</b>	<u>Résultat déficitaire</u>
<b>RESULTAT DEFINITIF + 40 315.53 €</b>			

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote de ses propres comptes administratifs.  
Aussi, Hélène THEVENIN à présider la séance lors du débat sur ce point de l'ordre du jour uniquement.

A 12 voix pour, le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs des trois budgets tels que résumés ci-dessus.

### **1-2 Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2017**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 14 voix pour, DECLARE que les comptes de gestion du budget principal et ses deux budgets annexes : assainissement et logements sociaux, dressés pour l'exercice 2017 par le receveur, Mme FLEURY Patricia, n'appellent ni observation ni réserve de sa part. Ils seront visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

### **1-3 Affectation des résultats antérieurs aux budgets primitifs 2018**

#### ----- BUDGET PRINCIPAL de la Commune -----

L'exercice 2017 a généré un <b>EXCEDENT de fonctionnement cumulé</b> de	<b>473 905.09 €</b>
<i>Considérant qu'il convient d'apurer un déficit d'investissement de 201 136.96 € existant au 31/12/2017. Le conseil municipal, à 14 voix pour, décide d'affecter ce résultat au budget primitif 2018 de la commune, comme suit :</i>	
► <b>PRIORITAIREMENT</b> , pour apurer le déficit d'investissement au <u>compte 1068 (Section d'investissement – Recette)</u>	<b>201 136.96 €</b>
► Et le solde disponible est reporté en fonctionnement <u>au compte R002</u>	<b>272 768.13 €</b>

## ----- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT -----

L'exercice 2017 a généré un <b>EXCEDENT de fonctionnement cumulé</b> de	<b>56 112.96 €</b>
<i>Considérant qu'aucun déficit d'investissement n'est à apurer. Le conseil municipal, à 14 voix pour, décide d'affecter ce résultat au budget annexe assainissement de l'exercice 2018, comme suit :</i>	
► <b>REPORT</b> de la totalité en fonctionnement <u>au compte R002</u>	<b>56 112.96 €</b>

## ----- BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX -----

L'exercice 2017 a généré un <b>EXCEDENT de fonctionnement cumulé</b> de	<b>54 029.89 €</b>
<i>Considérant qu'il convient d'apurer un déficit d'investissement de 13 714.36 € existant au 31/12/2017. Le conseil municipal, à 14 voix pour, décide d'affecter ce résultat au budget annexe des logements sociaux pour l'exercice 2018, comme suit :</i>	
► <b>PRIORITAIREMENT</b> , pour apurer le déficit d'investissement <u>au compte 1068 (Section d'investissement – Recette)</u>	<b>13 714.36 €</b>
► <b>REPORT</b> de la totalité en fonctionnement <u>au compte R002</u>	<b>40 315.53 €</b>

### 1-4 Vote des taux d'imposition 2018 des taxes directes locales

La C.A. du GRAND DOLE a décidé de prendre en charge le F.P.I.C. et le coût de la compétence transférée « restauration scolaire » s'élevant à 15 035 €.

Aussi, Monsieur le Maire propose de réduire dans cette même proportion le produit attendu généré par la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Considérant l'état de notification des taux d'imposition de 2018 des taxes directes locales, le conseil municipal décide à 14 voix pour de voter pour l'année 2018 les taux d'imposition suivants :

- \* **Taxe d'habitation** **6.95 % (Taux maintenu)**
- \* **Taxe foncière sur les propriétés bâties** **12.83 % (Taux diminué de 0.67)**
- \* **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** **23.20 % (Taux maintenu).**

Le produit fiscal attendu en 2018 s'élève donc à 392 417 €.

### 1-5 Répartition des subventions communales 2018

Considérant les demandes de subventions reçues en mairie.

Le montant total des aides allouées dans le cadre du vote du budget primitif de l'exercice 2018 s'élève à 8 625 €.

A 14 voix pour, le Conseil Municipal APPROUVE la répartition de cette somme ainsi détaillée dans le document budgétaire :

ASSOCIATIONS	Montant en € Subventions 2016
Comité des fêtes	1100
A.P.E.	350
F. rural : Fonctionnement	1500
Anciens combattants	300
Amicale pétanque	300
Zik en Noue	500
C.A.S. personnel territorial	3000
Souvenir Français (entretien tombes militaires)	75
Banque alimentaire du Jura	1500
<b>TOTAL</b>	<b>8 625</b>

Monsieur le Maire PRECISE que les demandes de subvention déposées sur l'exercice budgétaire suivant devront être accompagnées du bilan financier de l'association (Bilan financier, résultat de l'exercice écoulé et budget prévisionnel de l'exercice).

## 1-6 Vote des budgets primitifs de l'exercice 2018

Les budgets détaillés sont consultables en mairie.

### BUDGET PRINCIPAL de la Commune

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour, ADOPTE par chapitre le budget primitif de l'exercice 2018 de la commune, validé par la commission communale des finances réunie le 06 avril 2018 comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 262 838 €	1 262 838 €	1 268 005 €	1 268 005 €

### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour, ADOPTE par chapitre le budget annexe assainissement de l'exercice 2018, validé par la commission communale des finances réunie le 06 avril 2018 comme suit :

Section d'EXPLOITATION		Section d'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
118 969 €	118 969 €	44 131 €	44 131 €

### BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour, ADOPTE par chapitre le budget annexe des logements sociaux de l'exercice 2018, validé par la commission communale des finances réunie le 06 avril 2018 comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
66 315 €	66 315 €	34 030 €	34 030 €

## 2- INTERCOMMUNALITE

### 2-1 CAGD – Prise de connaissance du rapport d'activité 2017

Les membres du conseil municipal ont pu prendre connaissance avant la séance du rapport annuel d'activités 2017 du Grand Dole et prennent acte de ce document.

### 2-2 CAGD – Approbation du pacte fiscal et financier de solidarité

Conformément à la loi, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a voté le 22/02/2018 son Pacte Fiscal et Financier de solidarité visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre les communes du territoire d'une part, et entre les communes et la communauté d'agglomération d'autre part.

Par ce Pacte, la C.A.G.D. souhaite répondre aux nouveaux enjeux du territoire (baisse des dotations de fonctionnement, transferts de nouvelles compétences ...) en développant une approche plus collective et solidaire dans la maîtrise et la gouvernance locale de la dépense publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 14 voix pour APPROUVE sur le principe les orientations et les modalités de mise en œuvre de ce pacte mais émet des réserves sur les modalités d'application.

En effet, ce pacte s'applique sur une succession de transferts de compétences facultatives au profit de la ville de Dole, dont les montants transférés sont très importants et l'application trop rapprochée dans le temps sur un seul exercice, ce qui peut poser problème à l'ensemble de l'agglomération.

### **2-3 CAGD – Proposition de la répartition dérogatoire dite « libre » du FPIC**

Le mécanisme de péréquation appelé Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisés.

Pour information, la commune de Choisey a reversé au titre de l'exercice 2017 la somme de 7 792 €.

Le Conseil Communautaire du Grand Dole a décidé de déroger à la répartition de droit commun pour le FPIC qui sera prélevé au titre de l'exercice 2018 en prenant l'intégralité à sa charge. Cette décision est un engagement du Pacte Fiscal et Financier de solidarité voté par le conseil communautaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 14 voix pour APPROUVE cette répartition dérogatoire au titre de l'exercice budgétaire 2018.

### **2-4 CAGD – Approbation du PV de mise à disposition des biens immeubles affectés aux ZAE**

Par délibération du 02 mars 2018, la commune de Choisey avait décidé de n'émettre aucun vote en ce qui concernait les conditions financières du transfert du patrimoine et donc de la convention de mise à disposition, en l'absence d'une proposition écrite de la CAGD.

Depuis, les services de la CAGD ont transmis en mairie les éléments propres à établir la convention de mise à disposition prévue :

- Transfert d'une quote-part des annuités d'emprunts affectés aux ZAE : 11 annuités, montant total de 332 125.76 €. La commune reste l'interlocuteur de l'organisme bancaire, les modalités de reversement des annuités par la CAGD seront définies dans le cadre d'une convention,
- Liste des biens mis à disposition pour un montant de 2 512 528 €, ainsi que l'évaluation de leur remise en état par la CAGD,
- Le PAE demeure de la compétence de la commune. Les participations seront reversées au GRAND DOLE jusqu'à l'extinction du dispositif demandée par la CAGD. Par la suite, les ZAE concernées pourront passer sous le régime de la taxe d'aménagement au profit direct du GRAND DOLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 14 voix pour, APPROUVE les conditions financières et patrimoniales du transfert des Z.A.E. de Choisey au GRAND DOLE

AUTORISE dans ces conditions monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition par la commune au Grand Dole, des biens immeubles affectés à l'exercice de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire » situés sur le territoire de Choisey.

## **3- AFFAIRES FONCIERES**

### **3-1 Déclassement d'une partie du domaine public suite à échange de terrains avec IMMALDI & Cie**

Pour rétablir des incohérences entre les limites de la parcelle ZS N°125 appartenant au magasin ALDI et la réalité du terrain, le conseil municipal en date du 16/06/2017 avait accepté d'échanger des délaissés communaux et une partie de domaine public, contre une portion de terre appartenant à IMMALDI sur laquelle est implanté l'abri bus situé « Aux Paradis ».

Or, avant de céder 31 m<sup>2</sup> de domaine public situé au carrefour rue des Guyonnes/rue des Paradis, il est nécessaire de procéder à son déclassement.

Monsieur le maire précise que la procédure de déclassement est dispensée d'enquête publique puisque que l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte assurées par la voie.

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, le conseil municipal  
ACCEPTÉ de déclasser 31 m<sup>2</sup> de domaine public pour permettre l'échange avec IMMALDI & Cie  
AUTORISE le Maire à signer tout document permettant le bon accomplissement de cette opération.

### **3-2 Convention de servitude avec ENEDIS – Parcelles ZP N° 119 et 120**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés par ENEDIS doivent emprunter les parcelles communales ZP N°119-120 situées aux lieux dits « En Paroy » et « Parthey ».

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, le conseil municipal  
AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention de servitude proposée par ENEDIS.

## **4- AFFAIRES GENERALES**

### **4-1 Adhésion à la certification PEFC des bois de Choisey**

Cette certification forestière PEFC est un engagement de la commune à respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur.

Les négociants et grands groupes de distribution privilégient les bois certifiés pour répondre à la demande de plus en plus forte des consommateurs.

Cette adhésion s'élevant à 50 € pour 5 ans, est arrivée à échéance le 31/12/2017.

Le conseil municipal à 14 voix pour décide de renouveler cette adhésion.

### **4-2 SIDEC – Avenant à la convention de mise à disposition du Service informatique**

La commune adhère aux services mutualisés du Service Informatique du SIDEC.

Or, considérant que ses activités sont en concurrence avec des entreprises commerciales et devraient donc être soumises à la TVA, les services fiscaux ont imposé au SIDEC d'apporter une rectification à son service informatique et TIC.

Le SIDEC propose donc un avenant à la convention initiale, offrant de nombreux services de sécurité informatique (sauvegarde externalisée notamment) pour un coût annuel supplémentaire de 1004 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 14 voix pour, AUTORISE monsieur le Maire à signer cet avenant.

## **5- QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur DUBOIS Stéphane suggère de renouveler le parc informatique de l'école en partenariat avec le GRAND DOLE.

La séance est levée à 20 H 00.

A Choisey, le 20 avril 2018  
M. LAB JC, Le Maire